

Le maintien de la paix

Le représentant du Canada, M. J.-P. Goyer, secrétaire parlementaire secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait, le 17 décembre 1968, devant la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, la déclaration suivante touchant le Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix :

La participation du Canada aux efforts déployés par les Nations Unies pour maintenir la paix remonte aux premiers jours de notre Organisation. A San Francisco, la délégation du Canada était de celles qui entretenaient beaucoup d'espoir pour le rôle que les Nations Unies pourraient jouer en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Avec d'autres délégations nous avons travaillé afin que l'alliance du temps de guerre fournisse une base solide pour l'édification d'une nouvelle organisation mondiale. Nos efforts ont abouti à la Charte des Nations Unies qui reflète aujourd'hui, tout comme en 1945, le désir de l'humanité de vivre dans un monde de paix où les énergies de l'homme pourraient être entièrement consacrées au progrès politique, économique et social.

Les Nations Unies ont fait, au cours des années, une contribution toujours plus significative dans tous ces domaines, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, même si les méthodes choisies selon les impératifs du moment ont été quelque peu différentes de celles que prévoit la Charte. Il y a de l'ironie dans le fait que tandis que le préambule de la Charte proclame notre détermination « à unir nos forces pour maintenir la paix », les dispositions visant à assurer ce maintien de la paix sous les auspices de notre Organisation ont souvent provoqué de sérieuses divisions parmi les États membres. Il serait inutile de faire maintenant la genèse de ces divisions ou de montrer comment on aurait pu les éviter. Les historiens répondront à ces questions au temps voulu.

Ce qui présente un intérêt primordial maintenant, à la lumière du bilan complexe des efforts accomplis par les Nations Unies pour maintenir la paix, est un bilan d'où les querelles ne sont pas absentes, c'est de savoir si nous avons atteint un point à partir duquel nous pouvons aller de l'avant et accroître la capacité de notre Organisation de maintenir la paix sur la base d'un compromis réalisé entre différents points de vue. Si nous pouvons y parvenir, ce ne sera pas simplement une réussite sur le plan diplomatique mais, ce qui est plus important, une réalisation pratique et à long terme pour notre Organisation. Et un tel progrès, cela va de soi, devrait se faire sans porter atteinte aux différentes positions des États membres sur les questions constitutionnelles relatives au rôle et aux devoirs respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.